

**CONSIGNES**  
**Épreuve E2 – INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**PROFESSIONNEL DU TECHNICIEN EN PROTHÈSE DENTAIRE**

**Document à communiquer à l'ensemble des candidats**

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN EN PROTHÈSE DENTAIRE</b>		
<b>ÉPREUVE PONCTUELLE</b>	<b>ÉPREUVE E2 : INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU TECHNICIEN EN PROTHÈSE DENTAIRE</b>	Épreuve orale Durée : 30 minutes Coefficient : 4

**Cette épreuve est organisée à partir des périodes de formation en milieu professionnel. Les activités conduites par le candidat dans le cadre du laboratoire de prothèse dentaire constituent le cadre et le support de cette épreuve**

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

L'épreuve prend appui sur un dossier, élaboré par le candidat, comportant deux activités professionnelles observées ou réalisées lors de PFMP ou de l'expérience professionnelle dans les laboratoires de prothèse dentaire (il doit faire intervenir des réflexions personnelles), et sur sa présentation orale (soutenance) devant une commission composée au moins d'un professeur d'enseignement professionnel en prothèse dentaire et d'un professionnel de la spécialité. La commission prend connaissance du dossier avant l'entretien avec le candidat à une date fixée par chaque rectorat. Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son rapport devant la commission, sans être interrompu. La commission dispose de 20 minutes pour interroger le candidat.

**REMARQUES IMPORTANTES**

Conformément à la définition de l'épreuve :

- ✓ le dossier doit être envoyé au centre d'examen **quinze jours au moins** avant la date de l'évaluation selon les modalités retenues par les services rectoraux des examens ;
- ✓ le candidat qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée ou qui ne justifie pas de la durée réglementaire de PFMP n'est pas interrogé le jour de l'épreuve. Il est reçu par le chef de centre ou le jury, les conditions de validation de l'épreuve lui sont relues, la mention « NV » est inscrite sur la grille d'évaluation et signée par le candidat. La non validation de l'épreuve entraîne la non validation du diplôme.

Rappel : un support **numérique préparé au préalable** permet au candidat de mettre en évidence les choix opérés pour sa présentation. **Le candidat prévoira une version en PDF de sa présentation afin d'assurer la compatibilité avec le matériel informatique mis à disposition ; le candidat peut utiliser son matériel personnel (ordinateur portable, tablette) à l'exception d'un smartphone.**

Une pénalité est prévue en cas d'absence du support numérique pour la présentation orale.

**CONTENU DU DOSSIER**

En prenant appui sur deux activités professionnelles, le candidat élabore un dossier de 7 à 9 pages de contenus hors annexes et attestation(s) (Arial 12, interligne simple, marges 2,5 cm) qui comprend :

- la présentation de la ou des entreprise(s) dans la(les)quelle(s) le candidat a effectué une partie de sa formation ou a exercé son activité professionnelle (identité, organigramme, organisation, spécificités...);
- le compte rendu des activités réalisées en développant les aspects relatifs aux compétences du bloc 1;
- l'analyse de deux activités observées ou réalisées. Le candidat développera les contraintes organisationnelles et temporelles, les solutions et les démarches adoptées.

Les attestations des PFMP, de certificats de travail ou des activités professionnelles seront jointes au dossier. Le dossier est réalisé avec l'outil informatique, présenté sur le recto uniquement et en format portrait, et relié.

**La page de couverture doit comporter :**

- ✓ NOM – Prénom – numéro du candidat
- ✓ Examen présenté « BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Technicien en Prothèse dentaire » (en toutes lettres)
- ✓ Titre : épreuve E2 : intégration de l'environnement professionnel du technicien en prothèse dentaire

**Le nom de l'établissement de formation du candidat ne doit absolument pas être mentionné.**

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences et aux savoirs mobilisés et limites attendues relatifs au bloc 1.

L'entretien permet d'évaluer :

- l'analyse des choix techniques, technologiques, organisationnels, économiques et environnementaux;
- la maîtrise des connaissances techniques et l'exactitude des notions technologiques, scientifiques et réglementaires;
- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté;
- l'aptitude à la communication écrite : syntaxe et orthographe des supports de la présentation orale;
- l'aptitude à la communication orale : aisance de l'expression, écoute, réactivité;
- sa posture en situation professionnelle.